



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 8 / 0 6 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 8 / 0 6 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : D2025-713

1 Intitulé du projet

Reconstruction du Pont Rousseau avec démolition de l'ouvrage existant

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Saint-Joseph

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 9 7 2 2 2 4 6 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MONPLAISIR

Prénom(s)

YAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a	Reconstruction d'un ouvrage situé sur une route communale

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la reconstruction du Pont Rousseau situé sur la commune de Saint-Joseph et qui porte la voie communale de prospérité au franchissement de la rivière Prospérité. Il relie la route Départementale D15 au quartier Rousseau. Depuis août 2024, ladite voie est fermée par la Commune au droit du Pont, en raison des désordres structurels observés sur l'ouvrage à la suite d'une étude structurelle.

Afin de rétablir la circulation dans les meilleurs délais, la Mairie a décidé d'installer un pont provisoire, le temps de faire le nécessaire pour la reconstruction de l'ouvrage définitif qui prévoit l'élargissement de la voie et la création de trottoir pour le passage des piétons. Ce pont provisoire consiste à la mise en œuvre des plateaux lourds de type HD 550 standards avec des dispositifs de retenus de types garde-corps, afin de garantir la sécurité des usagers. Le profil en travers des plateaux présentera une pente de 1% orientée vers laval de l'existant, afin d'éviter la stagnation des eaux sur l'ouvrage provisoire (largeur 3.15m, longueur 10.65m, type IPE 550).

Il est prévu la démolition de l'ouvrage existant avec la construction du pont définitif (pont cadre) qui sera implanté dans l'axe de la rivière pour ne pas perturber l'écoulement hydraulique (largeur de la chaussée 6 m, largeur du trottoir 1.5 m). L'ouvrage sera équipé de garde-corps S8 répondant à la norme XP P98-405.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à la reconstruction du Pont Rousseau afin de créer un ouvrage solide et conforme à la réglementation en vigueur et dans les règles de l'art pour assurer la sécurité des usagers.

Ce pont situé sur la commune de Saint Joseph dans le quartier Rousseau permet de franchir la rivière Prospérité. Il est une voie de délestage essentiel pour désenclaver le bourg de la Commune donnant un accès rapide sur la commune du Lamentin.

Ainsi, la reconstruction de ce pont dans les meilleurs délais fait partie des priorités de la Mairie de Saint-Joseph.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit de deux phases travaux du projet de reconstruction du Pont Rousseau.

La première phase consiste à l'installation du pont provisoire.

La seconde phase consiste aux travaux de démolition de l'ouvrage existant et de la construction du pont définitif.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Mise en service du pont définitif et le démantèlement du pont provisoire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen en cas par cas.
Dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'ouvrage provisoire : largeur 3.15m, longueur 10.65m, type IPE 550 L'ouvrage définitif : largeur de la chaussée 6 m, largeur du trottoir 1.5 m. Démolition de l'ouvrage existant avec la construction du pont définitif (pont cadre) implanté dans l'axe de la rivière pour ne pas perturber l'écoulement hydraulique.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé en 3 décembre 2013. Risque fort inondation, risque moyen mouvement de terrain, zone d'application et de prescription d'étude de risques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux issues de la démolition de l'ouvrage existant tels que béton armé et maçonnerie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, en terme de remblais et béton (ramener du béton neuf).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulats et ciment

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal risque provient du pont existant si celui-ci tombe dans la rivière. Les impacts du nouveau pont seront limités du fait que celui-ci remplace un ouvrage existant. La phase travaux sera la plus impactante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et de construction pourraient causer des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui lors des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Que de déchets de chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures mise en place pour éviter au maximum les impacts de déchets de chantier et les impacts sur les berges et le lit de la rivière (détournement de la rivière, batardeau, barrière anti MES, etc.)

Protection des impacts sur l'environnement.

Pour la réalisation des travaux il est prévue de mettre un batardeau en amont de la rivière pour que le chantier soit sec afin de canaliser les eaux de la rivière pour que toutes les eaux qui sortent de la conduite et/ou du chantier, passent par un dispositif qui sert à stopper les matières en suspension.

Nous sommes actuellement en cours d'étude pour trouver la solution la plus adaptée (décanteurs, filtres ou autres).

Mise en service du pont définitif et le démantèlement du pont provisoire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Le projet consiste à refaire un ouvrage neuf à la place de l'existant qui risque de s'écrouler à tout moment. Ce nouvel ouvrage, une fois construit n'y aura pas de nouvel impact environnemental par rapport à celui existant.

Le milieu est déjà anthropisé au niveau du pont et qu'il n'y pas d'enjeux majeurs de biodiversité car le nouveau pont sera mis en lieu et place de l'ancien. Nous avons recréer un fil d'eau pour renaturaliser au mieux le lit de la rivière et permettre ainsi une continuité écologique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MONPLAISIR

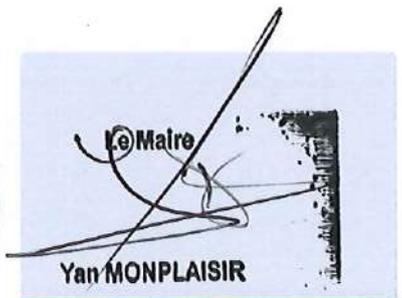
Prénom YAN

Qualité du signataire MAIRE DE SAINT-JOSEPH

À SAINT-JOSEPH

Fait le 1 / 8 / 06 / 20 / 25




Le Maire
Yan MONPLAISIR

Signature du (des) demandeur(s)

CONSULTING

RECONSTRUCTION DU PONT ROUSSEAU

Etude préliminaire

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 25MAG023

Intitulé du projet : RECONSTRUCTION DU PONT ROUSSEAU

Intitulé du document : Etude préliminaire

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
A	SYLLA Mohamed Oury	DESCHAMPHAMLAERE Baptiste	23/04/2025	Version initiale

Sommaire

1.....	Introduction	4
1.1	Contexte et objet.....	4
1.2	Localisation de la zone d'étude.....	4
1.3	Objet du document	5
1.4	Données d'entrée.....	5
2.....	Données fonctionnelles	5
2.1	Généralité	5
2.2	Pont existant	6
2.3	Voie portée	7
2.4	Actions d'origine fonctionnelle.....	8
2.5	Autres hypothèses.....	9
2.6	Réseaux existants.....	Erreur ! Signet non défini.
3.....	Données naturelles	9
3.1	Données géotechniques	9
3.2	Données hydrauliques	11
3.3	Actions d'origine naturelle	Erreur ! Signet non défini.
3.4	Maîtrise du foncier	11
4.....	Ouvrages projetés	11
4.1	Ouvrage provisoire.....	11
4.2	Ouvrage définitif	15
5.....	Synthèse du cadrage réglementaire.....	20
6.....	Suite à donner.....	21

Table des illustrations

Figure 1. Situation du projet.....	4
Figure 2. Photographie depuis l'amont.....	6
Figure 3. Photographie depuis l'aval.....	6
Figure 4. Photographie de l'ouvrage depuis l'aval RD (source: Diag réalisé par NEXT).....	7
Figure 5. Photographie de l'extrados du tablier depuis RG (source: Diag réalisé par NEXT).....	7
Figure 7. Voie en direction de la route D15.....	8
Figure 6. Voie en direction du quartier Rousseau.....	8
Figure 8. Implantations des sondages réalisés.....	10
Figure 9. Exemple d'utilisation des plateaux lourds.....	12
Figure 10. Voie d'accès aux habitations.....	13
Figure 11. Vue en plan de l'aménagement.....	14
Figure 12. Coupe de longitudinale sur l'ouvrage provisoire.....	14
Figure 13. Estimation des travaux de l'ouvrage provisoire.....	15
Figure 14. Extrait du guide de conception du SETRA.....	15
Figure 15. Vue en plan de l'ouvrage définitif projeté.....	17
Figure 16. Coupe longitudinale sur l'ouvrage définitif.....	18
Figure 17. Estimation des travaux de l'ouvrage définitif.....	19

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des documents remis par le MOA.....	5
Tableau 2. Réseaux recensés sur site.....	9
Tableau 3. Synthèse du cadrage réglementaire.....	20

Table des annexes

Annexe 1 : Plans de l'aménagement provisoire
Annexe 2 : Détail de l'estimatif de l'ouvrage provisoire
Annexe 3 : Plans de l'aménagement définitif
Annexe 4 : Détail de l'estimatif de l'ouvrage définitif

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et objet

Le Pont Rousseau porte la voie communale de prospérité au franchissement de la rivière Prospérité. Cette voie relie la route Départementale D15 au quartier Rousseau.

Depuis août 2024, ladite voie est fermée au droit du Pont, en raison des désordres structurels observés sur l'ouvrage. Cette situation oblige les administrés à faire un grand détour pour rejoindre la Départementale.

Ce faisant, la Mairie de Saint-Joseph souhaite rétablir la circulation dans les meilleurs délais. Pour ce faire, la Mairie a commandé une étude préliminaire à SUEZ CONSULTING, visant à étudier une solution provisoire et une solution définitive. La solution provisoire permettra de rétablir la circulation temporairement, le temps de faire le nécessaire pour la reconstruction de l'ouvrage.

Le programme des travaux prévoit l'élargissement de la voie et la création de trottoirs au droit de l'ouvrage.

1.2 Localisation de la zone d'étude

Le pont Rousseau se situe sur la commune de Saint Joseph dans le quartier Rousseau en Martinique. Il permet de franchir la rivière Prospérité. La figure suivante localise l'ouvrage à l'échelle de la Martinique.

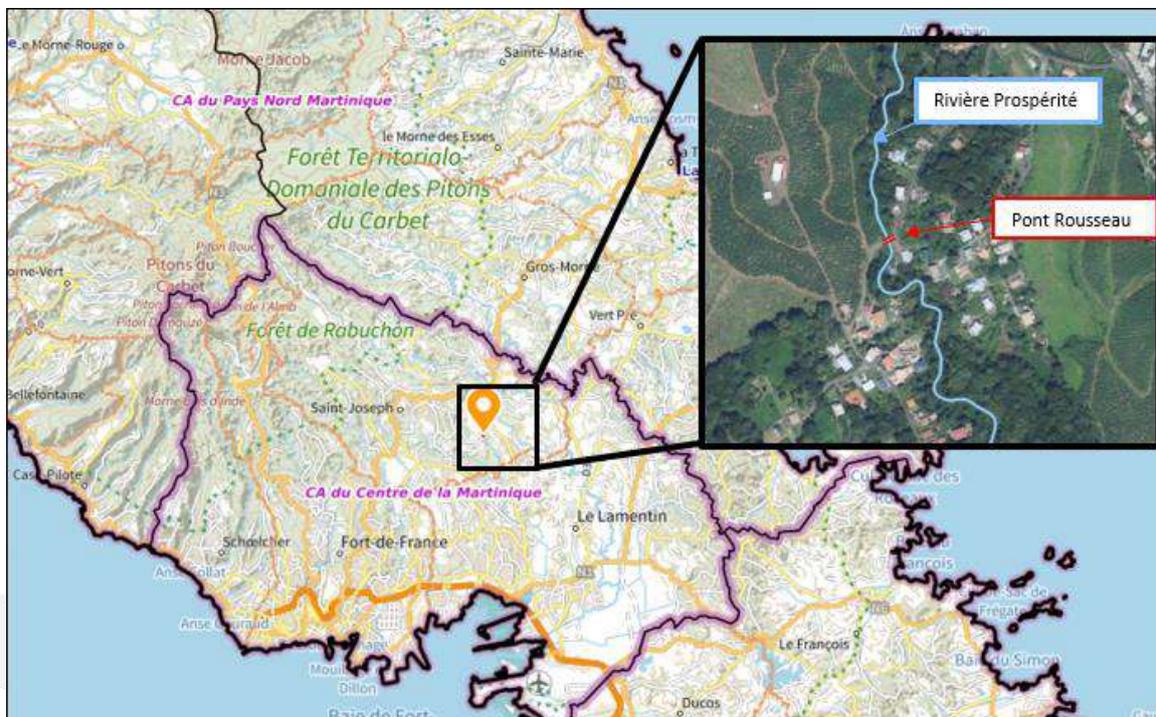


Figure 1. Situation du projet

1.3 Objet du document

Le présent document a pour objet de décrire les solutions réfléchies, tant pour l'ouvrage provisoire que définitif, répondant au besoin du MOA et compatibles avec les contraintes relatives au projet.

1.4 Données d'entrée

Les documents qui nous ont été transmis par le client sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Liste des documents remis par le MOA

Document	Editeur	Date d'édition
Diagnostic technique	MEXT ET INDEX GENIE CIVIL	20/08/2024
Etude géotechnique G2 AVP	Géode Ginger	31/01/2025
Levé topo, vues en plan et en élévation	Géode Ginger	-

2. DONNEES FONCTIONNELLES

2.1 Généralité

Lors de nos visites, nous avons constaté des blocs de pierres, des embâcles de bambous et des sédiments à l'entrée de l'ouvrage existant. Ceux-ci résultent de l'effondrement des murs de retour, du transport de solides par la rivière, de l'affouillement en pied des murs en retour et de l'érosion des berges. Cela obstrue partiellement l'ouvrage et en diminue la performance hydraulique.

Il a été également constaté une chute à l'aval immédiat. Celle-ci est de l'ordre de l'épaisseur du radier.

Ces constats sont illustrés par les photographies ci-dessous.



Figure 2. Photographie depuis l'amont



Figure 3. Photographie depuis l'aval

2.2 Pont existant

Il s'agit d'un pont à poutres sous chaussée en béton armé à travée unique, caractérisé par :

- Une ouverture biaise en amont de 5 m environ
- Une ouverture biaise en aval de 3,2 m
- Une hauteur libre de 3,2 m
- Un biais géométrique de 70 grades

Les culées de l'ouvrage sont en maçonneries de pierre. L'ouvrage est complété par les murs de tête en retour et en aile, assurant le soutènement des remblais. Le tablier est bordé de part et d'autre par les garde-corps métalliques en très mauvais état. Le centre du tablier est calé à une altitude de 94,40 m NGM.

Les culées se reposent sur des fondations filantes reliées entre elles par un radier. Ce dernier fait office du lit de la rivière au droit du pont.



Figure 4. Photographie de l'ouvrage depuis l'aval RD (source: Diag réalisé par NEXT)

2.3 Voie portée

Une route à deux voies de circulation d'environ 4,5 m de large, orientée Nord-Sud, emprunte l'ouvrage. Cette dernière relie le quartier Rousseau à la route Départementale D15.

Suivant le levé topographique, le profil en long présente deux points bas situés de part et d'autre de l'ouvrage, à proximité immédiate. Le point bas situé en rive gauche a une altitude de 98,13 m NGM et celui situé en rive droite a une altitude de 98,44 m NGM.

Le tablier présente une pente unique estimée à 0,4 %, déversée vers l'aval. L'ouvrage ne dispose ni de trottoirs, ni de bordures. De même, il n'existe aucun système de drainage et d'évacuation des eaux de surface du tablier.



Figure 5. Photographie de l'extrados du tablier depuis RG (source: Diag réalisé par NEXT)

La voie sur la rive gauche semble avoir fait l'objet d'une réfection. La chaussée existante en béton armé a été rechargée avec de l'enrobé. Cette voie mesure environ 4,5 m de large et est constituée d'un caniveau en L sur le côté gauche (en direction du quartier Rousseau), ainsi que d'une bordure T2 sur le côté droit. Elle présente une pente unique déversée sur le caniveau en L. Ce dernier se rejette dans un regard couvert d'un tampon grille en moyen état. Les eaux collectées sont ensuite évacuées vers la rivière (en aval du pont) via une buse en fonte qui s'arrête au niveau du mur en retour aval rive gauche.

La voie sur la rive droite est entièrement en béton armé. Elle mesure 4,5 m de large et dispose d'une bordure T2 sur le côté droit (en direction du quartier Rousseau), en aval de l'accès à la bananeraie.



Figure 6. Voie en direction du quartier Rousseau



Figure 7. Voie en direction de la route D15

3. HYPOTHESES PRISES POUR LE FUTURE OUVRAGE

3.1 Actions d'origine fonctionnelle

3.1.1 Charges d'exploitation routière

Les charges applicables sur le pont sont des charges civiles, c'est-à dire les charges sans caractère particulier (militaires et exceptionnels). Ce sont des charges de chaussées et de trottoirs.

En l'absence de données sur le trafic et au vu de la catégorie de la voie (voie de distribution), nous estimons le nombre de passages de poids lourds par jour et par sens inférieur à 25. Ce qui correspond à la classe de trafic T5, au sens de la norme NF P98-082.

La classe du trafic T5 étant faible, les charges de fatigue peuvent être négligées.

3.1.2 Actions accidentelles

Les actions à prendre en compte pour l'étude de l'ouvrage sont :

- Chocs sur appuis : **non pris en compte, car pas de circulation dans la rivière.**
- Chocs sur garde-corps : **à considérer.**
- Chocs sur tablier : **le cas de choc des éléments charriés par la rivière peut être négligé en raison de leurs impacts. En outre, les aménagements seront réfléchis de manière à éviter cette situation.**

3.2 Autres hypothèses

- La durée d'utilisation de l'ouvrage est fixée à 100 ans.
- La classe de conséquence de l'ouvrage : CC2 (conséquence moyenne).
- La classe de fiabilité de l'ouvrage : RC2.
- La catégorie d'importance de l'ouvrage : II

4. DONNEES D'ENTREE

4.1 Réseaux existants

Suite à notre visite de site, les réseaux ci-dessous, ont été recensés.

Tableau 2. Réseaux recensés sur site

Réseaux observés	Concessionnaires	Sensible
Câbles électriques HT	EDF MARTINIQUE	Oui
Câbles télécom	ORANGE et/ou autres	Non
Conduite AEP	ODYSSI EAU POTABLE	Non

4.2 Données géotechniques

La société Ginger Géode a été missionnée en 2024 pour réaliser les investigations géotechniques.

Les investigations réalisées ont porté sur :

- 1 sondage carotté en diamètre 116 mm.
- 2 essais au pénétromètre dynamique.

- 1 sondage des destructif avec essais pressiométrique.



Figure 8. Implantations des sondages réalisés

Les reconnaissances ont mis en évidence la lithologie suivante :

- Une structure de chaussée de forte résistance sur une épaisseur de 0.6 m/TN.
- Puis des remblais argilo-caillouteux marron plastique identifiés jusqu'à une profondeur de 4.0 m/TN.
- Ensuite, des alluvions à blocs, parfois à passage sableux gris à marron gris, identifiées jusqu'à des profondeurs comprises entre 8.0 et 10.0 m/TN.
- Enfin, sous ces formations superficielles, un substratum constitué d'une lave +/- altérée +/- marron rougeâtre bariolée gris, ocre jaune retrouvée jusqu'à la fin des investigations entre 8.0 et 14.0 m/TN. Cette formation devient de plus en plus raide avec la profondeur.

Ginger Géode préconise de fonder le pont à reconstruire sur des fondations superficielles de type radier pour un ouvrage de type PICF ou sur des semelles filantes pour un ouvrage de type PIPO. Les fondations de l'ouvrage qui sera retenu devront être des ouvrages de types PICF et PIPO. Celles-ci devront être ancrées dans les alluvions à blocs.

Les contraintes admissibles à considérer dans ces cas sont :

- $q_{net} = 1500 \text{ kPa}$
- $q_{ELU} = 890 \text{ kPa}$
- $q_{ELS} = 540 \text{ kPa}$

4.3 Données hydrauliques

A ce jour le Maître d'ouvrage a mandaté un prestataire pour mener une étude hydraulique. En attente du rapport de l'étude hydraulique. Il est à noter que les résultats de cette étude pourront influencer les caractéristiques géométriques de l'ouvrage définitif projeté, ainsi que les aménagements extérieurs.

4.4 Sismicité

Le projet est situé en zone de sismicité forte (Zone 5).

4.5 Vent

Vitesse de référence ($v_{b,0}$) : 32 m/s

Conformément à la norme NF EN 1991-1-4/NA, les coefficients de direction et de saisonnalité ne seront pas pris en compte.

- c_{dir} : 1
- c_{saison} : 1

Catégorie de terrain : IIIb

4.6 Maîtrise du foncier

La quasi-totalité du projet est implanté soit sur l'emprise de la voie communale, soit sur l'emprise de la rivière. Seules les travaux de re-talutage des berges empiéteront les parcelles riveraines. Un accord avec les riverains sera nécessaire. Les éventuelles parcelles concernées sont :

- V 033
- V 136
- V 422
- V 570
- S 1041

5. OUVRAGES PROJETES

5.1 Ouvrage provisoire

Au vu de la brèche (longueur de franchissement = 6,5 m) et en tenant compte des paramètres coût et délai de réalisation, nous proposons la mise en œuvre des plateaux lourds de type HD 550 standards. A ces derniers, seront ajoutés des dispositifs de retenus de types garde-corps, afin de garantir la sécurité des usagers.

Le profil en travers des plateaux présentera une pente de 1% orientée vers l'aval de l'existant, afin d'éviter la stagnation des eaux sur l'ouvrage provisoire.

Les caractéristiques de l'ouvrage provisoire sont :

- Largeur totale : 3,15 m (soit 3 plateaux de 1,05 m de large)
- Longueur : 10,65 m
- Type de profilés constituant les plateaux : IPE 550

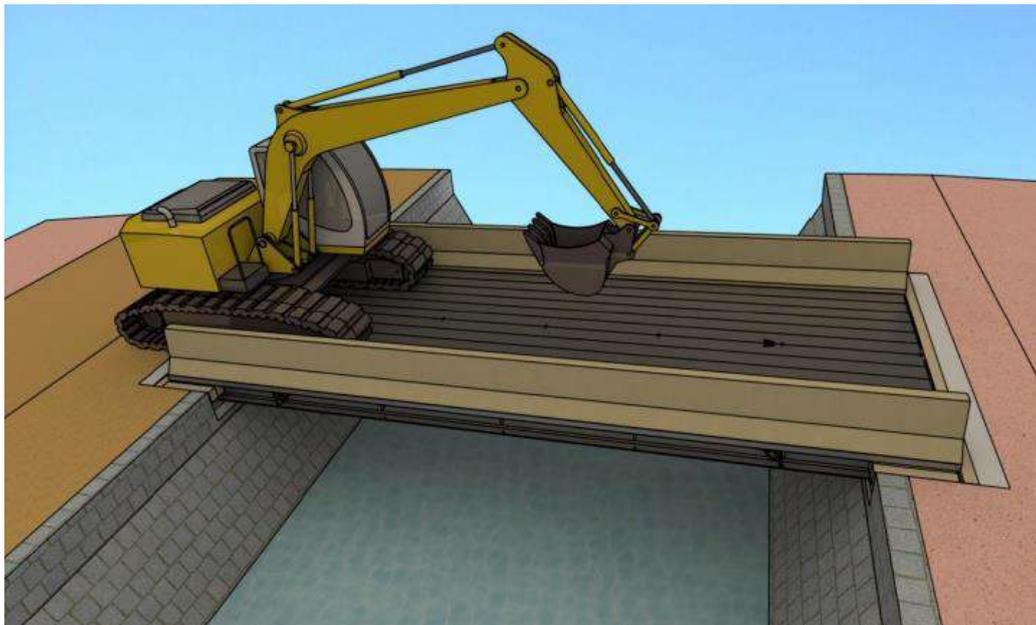


Figure 9. Exemple d'utilisation des plateaux lourds

Dans ce cas présent, il n'est pas prévu de démolir l'ouvrage existant en phase provisoire. Cela implique donc l'aménagement des rampes d'accès aux plateaux.

Les rampes d'accès aux plateaux en rive gauche et en rive droite présentent respectivement une pente de 6.66% et une pente de 8.42%.

L'ouvrage provisoire permet de faire passer uniquement des véhicules légers et des camions pompiers.

La rampe d'accès aux plateaux prévue (côté rive gauche) gênera l'accès aux habitations situées en contrebas de la voirie. Afin de garantir la continuité de service de la voie d'accès (voir photo ci-dessous), le remplacement du tampon grille et la réfection partielle de ladite voie sont nécessaires.



Réfection partielle à prévoir

Tampon grille à remplacer

Figure 10. Voie d'accès aux habitations

L'aménagement provisoire projeté est illustré par les plans ci-après (voir plan fourni en annexe pour plus de lisibilité).

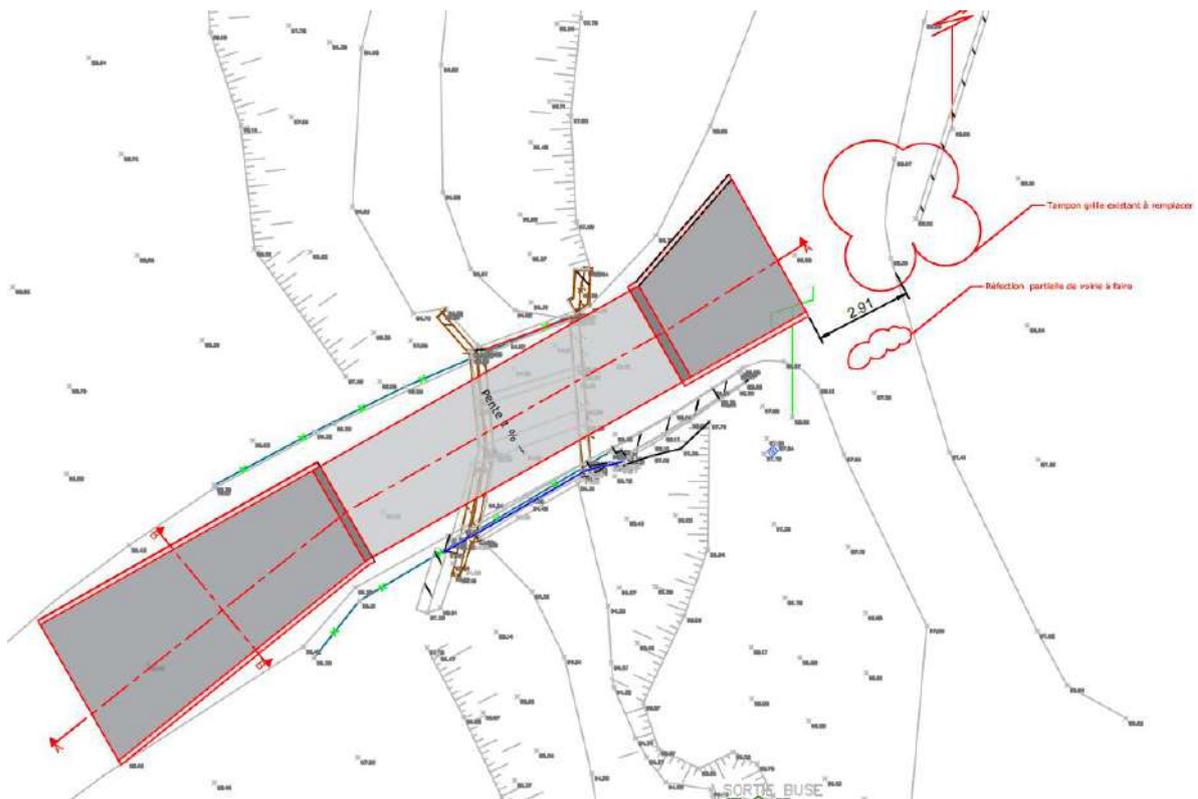


Figure 11. Vue en plan de l'aménagement

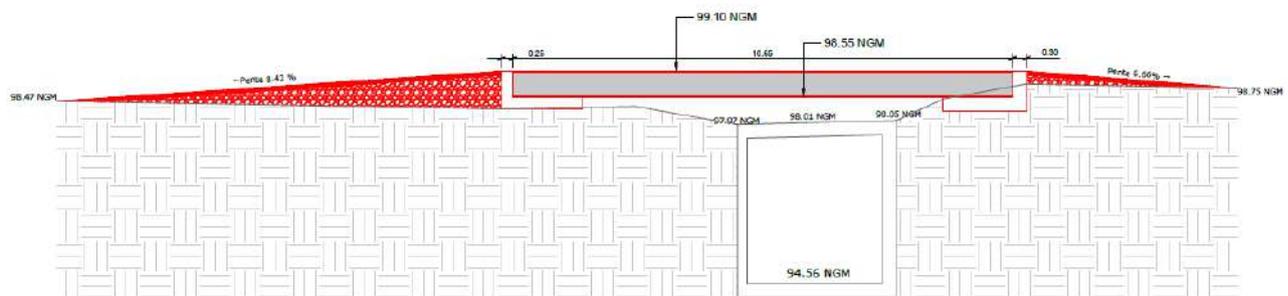


Figure 12. Coupe de longitudinale sur l'ouvrage provisoire

Nota : Un levé topographique complémentaire réalisé par un second géomètre, sera nécessaire pour confirmer le calage de l'ouvrage.

5.1.1 Coût

Le coût total de réalisation de l'ouvrage provisoire est estimé à **90 500 € H.T.** (voir détail sur la figure ci-dessous).

Nota : l'estimation a été réalisée sur la base d'une durée de location des plateaux de 8 mois. Dans le cas d'achat des plateaux, la plus-value s'élève à **16 500 € H.T.**

25MAG023 - Phase EP - Ouvrage provisoire		
		
Pont Rousseau		
Estimation confidentielle		
Ind: A		14/04/2025
N° prix	Désignation	Total H.T
	<u>Série 100- Travaux généraux</u>	6 200,00
	<u>Série 200- Travaux préparatoires</u>	2 680,00
	<u>Série 300- Terrassement</u>	475,00
	<u>Série 400- Chaussée</u>	4 100,00
	<u>Série 500- Ouvrages GC</u>	9 445,00
	<u>Série 600- Ouvrage provisoire (location)</u>	42 000,00
	<u>Série 700- Superstructure, signalisation et divers</u>	25 600,00
	Total général H.T.	90 500,00
	T.V.A. 8.5 %	7 693,00
	Total général T.T.C. en Euros	98 193,00
	Option d'achat	
	Achat des 3 plateaux H.T	45 000,00

Figure 13. Estimation des travaux de l'ouvrage provisoire

5.1.2 Délai

Le temps de réalisation de l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en œuvre de l'ouvrage provisoire est de **65 jours (soit 9 semaines et 3 jours)**.

5.1.3 Prérequis

Les réseaux aériens HT présents dans l'emprise des travaux devront être consignés, le temps de lever les charges (estimé à 3 jours).

5.2 Ouvrage définitif

Selon le guide de conception du SETRA, l'ouvrage le mieux adapté pour franchir une brèche de 6,5 m est un pont cadre.

TYPE D'OUVRAGE	GAMME DE PORTEE			ELANCEMENT		OBSERVATIONS	α
	Min	domaine privilégié	Max	sur pile	à la clé		
Ouvrages en béton armé							
Cadre PICF	-	2 à 10 m	12 m	$l/32+0,125$		épaisseur du tablier	
Portiques PIPO-POD	8 m	10 à 20 m	22 m	$l/40+0,100$		épaisseur du tablier	travées peu dissymétriques pour POD

Figure 14. Extrait du guide de conception du SETRA

En première approche, l'épaisseur des éléments de l'ouvrage (traverse supérieure, péroits et traverse inférieure) est fixée à 30 cm.

5.2.1 Description de l'ouvrage projeté

La rivière Prospérité présente une morphologie très variable dans son parcours. Elle n'est pas rectiligne à l'entrée de l'ouvrage. Ce qui est favorable aux affouillements.

Afin d'améliorer d'une part, le rendement hydraulique de la rivière et de solutionner d'autre part, les problèmes d'affouillements, le lit du cours d'eau sera reprofilé sans pour autant trop impacter son axe d'écoulement. Cela implique l'élargissement artificiel de la rivière et le re-talutage des berges.

L'ouvrage sera implanté dans l'axe de la rivière pour ne pas perturber l'écoulement hydraulique. Cela engendre un biais géométrique de l'ouvrage égale à 82,22 grades.

L'ouvrage sera aménagé en amont, par des murs en ailes formant chacun un angle de 30° avec les piédroits et en aval, par des murs en retour parallèles à la voirie. Ces derniers permettront de soutenir les remblais contigus, d'améliorer le rendement hydraulique en amont et d'améliorer l'esthétique de l'ensemble de la structure.

N'ayant pas d'information sur la vitesse d'écoulement de la rivière, le lit du cours d'eau sera protégé au voisinage de l'ouvrage par des enrochements de 1,5 T minimum, afin de prévenir les phénomènes d'affouillement et d'érosion. Cela permettra également de garantir la continuité écologique. La protection en amont doit s'étendre sur une distance égale à l'ouverture biaise de l'ouvrage et celle en aval doit s'étendre sur une distance égale au double de l'ouverture biaise de l'ouvrage. Dans le même ordre d'idées, il sera réalisé des bèches aux extrémités du radier de l'ouvrage.

Pour pallier l'érosion des berges (phénomène causant l'obstruction de l'ouvrage), les berges seront protégées par des enrochements de 1,5 T minimum, sur une distance égale à l'ouverture biaise de chaque côté de la structure.

Pour permettre un écoulement correct des eaux de pluie, la chaussée sera reprofilé sur environ 50 m.

L'aménagement définitif projeté est illustré par les plans suivants (voir plan fourni en annexe pour plus de lisibilité).

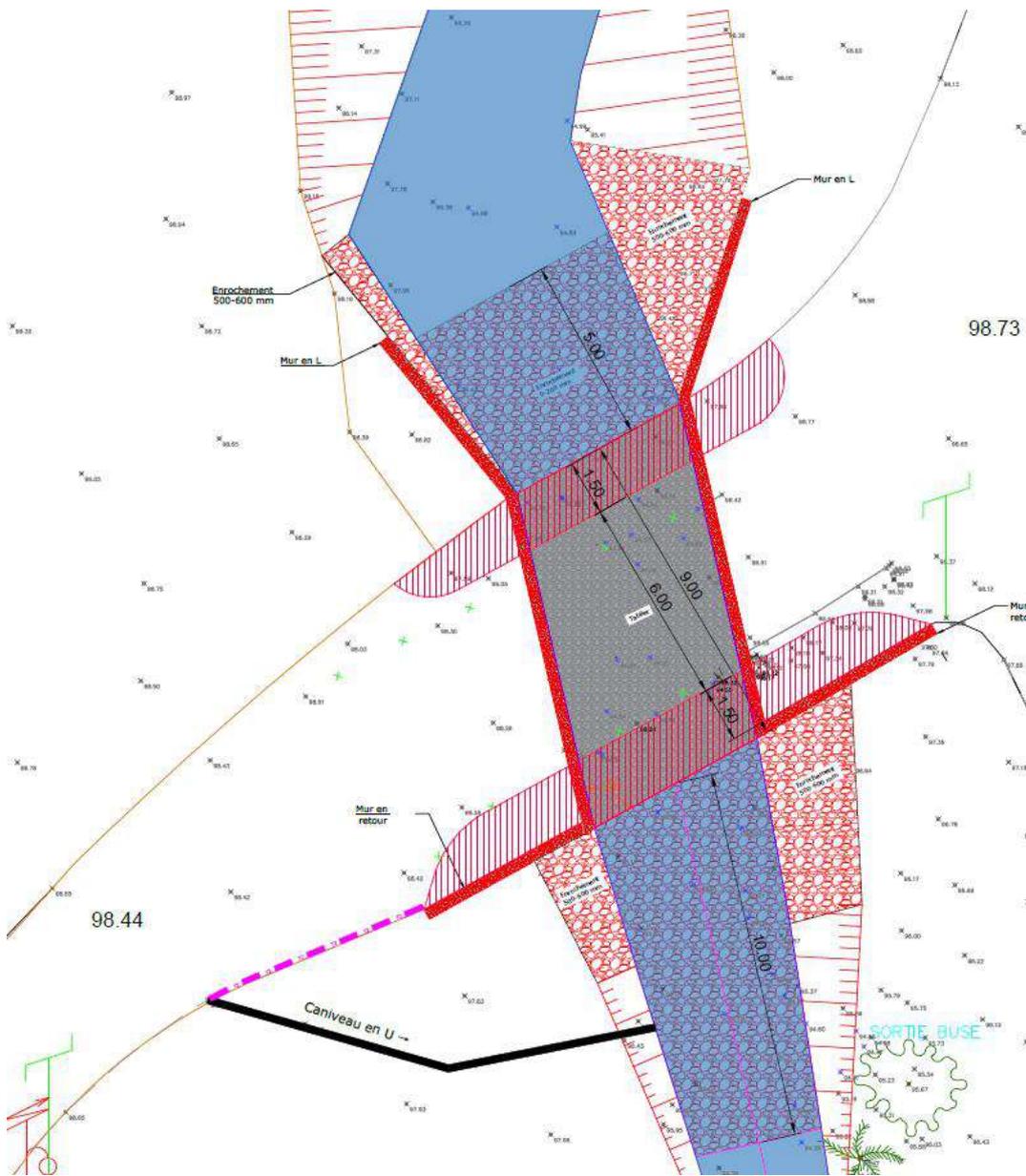


Figure 15. Vue en plan de l'ouvrage définitif projeté

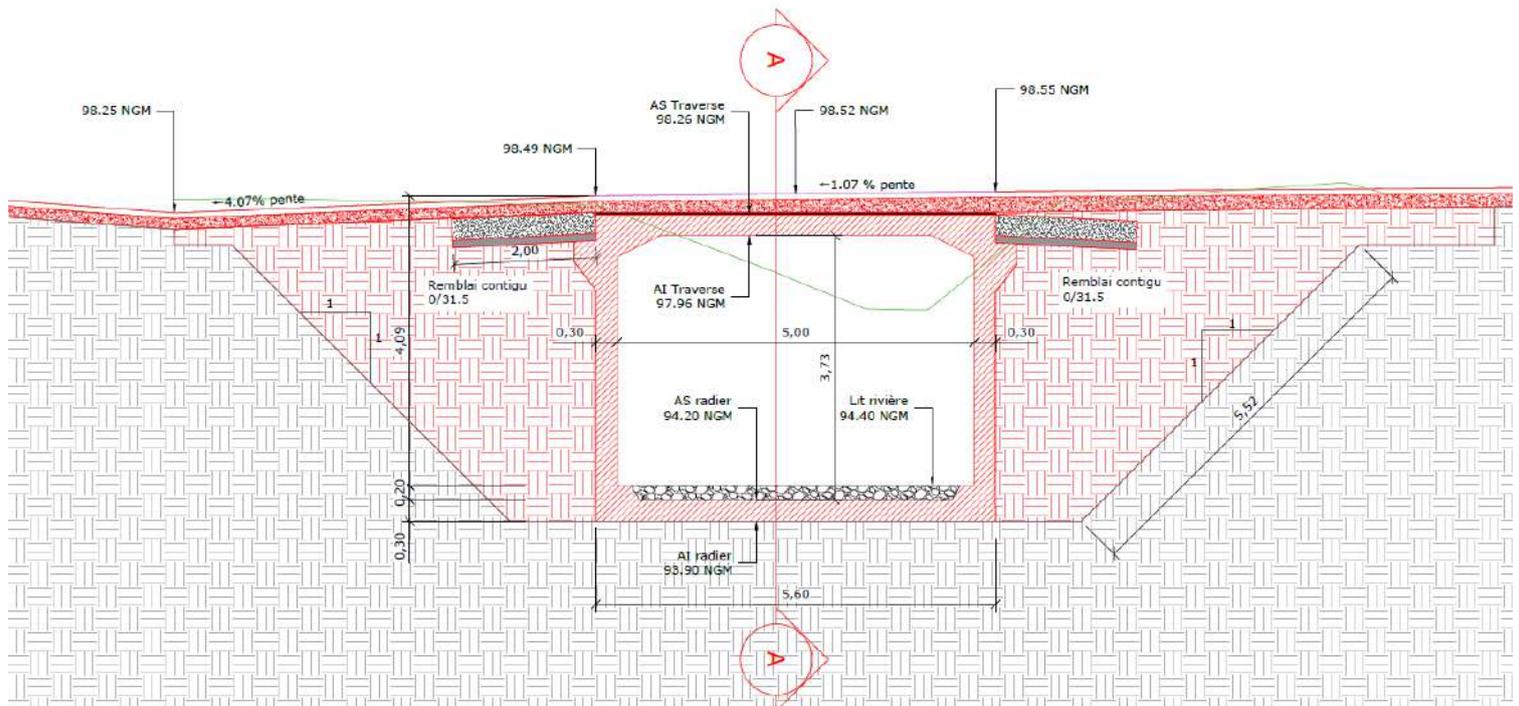


Figure 16. Coupe longitudinale sur l'ouvrage définitif

5.2.2 Caractéristiques hydrauliques de l'ouvrage projeté

- Ouverture biaisée : 5 m
- Hauteur libre entre radier et tablier : 3,73 m
- Côte extrados tablier : 98,26 NGM
- Côte intrados tablier : 97,96 NGM
- Pente radier : 1%

5.2.3 Caractéristiques de la route

- Niveau de chaussée finie au centre de l'ouvrage : 98,52 NGM
- Chaussée de 6 m de large, bordée de part et d'autre par les trottoirs de 1.5 m de large.
- La chaussée présente un dévers unique de 2.5 %.
- Les trottoirs présentent une pente de 2% inclinée vers la chaussée.
- Le profil en long présente les pentes suivantes :
 - 0,7 % en rive gauche ;
 - 1,07 % au droit de l'ouvrage ;
 - 4,07 % en rive droite.
- Les eaux pluviales sont collectées à un point bas situé à environ 6 m de l'ouvrage en rive droite. Celles-ci sont rejetées dans la rivière en aval via un canal ouvert.
- De part et d'autre de l'ouvrage, le profil en travers présentera une largeur variable progressivement pour rattraper les largeurs existantes.

5.2.4 Réseaux divers

Des fourreaux sont positionnés dans le trottoir, en accord avec les concessionnaires, pour la remise en place du réseau AEP existant posé en encorbellement et l'éventuel enfouissement futur des réseaux aériens.

5.2.5 Aménagements spécifiques

L'ouvrage sera équipé de garde-corps S8 répondant à la norme XP P98-405.

5.2.6 Coût

Le coût total de réalisation de l'ouvrage définitif est estimé à **707 700 € H.T.** (voir détail sur la figure ci-dessous).

25MAG023 - Phase EP - Ouvrage définitif							
Pont Rousseau							
Estimation confidentielle							
Ind: A							14/04/2025
N° prix	Designation	U	Q	PU HT	Total HT		
	<u>Série 100- Travaux généraux</u>				67 600,00		
	<u>Série 200- Travaux préparatoires</u>				31 500,00		
	<u>Série 300- Terrassement</u>				49 200,00		
	<u>Série 400- Enrobés</u>				75 000,00		
	<u>Série 500- Ouvrage Hydraulique</u>				288 900,00		
	<u>Série 600- Assainissement des eaux pluviales</u>				23 500,00		
	<u>Série 700- Superstructure et signalisation</u>				8 700,00		
	<u>Aléa de 30%</u>				163 300,00		
	Total général H.T.				707 700,00		
	T.V.A. 8.5 %				60 155,00		
	Total général T.T.C. en Euros				767 855,00		

Figure 17. Estimation des travaux de l'ouvrage définitif

5.2.7 Délai

Le délai de mise en œuvre de l'ouvrage définitif est estimé à **5 mois**.

6. SYNTHÈSE DU CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

Les contraintes synthétisées dans le tableau ci-après, sont à considérer pour la reconstruction du Pont.

Tableau 3. Synthèse du cadrage réglementaire

Contraintes	Implications
Habitats naturels d'intérêts potentiels pour la faune et la flore terrestres et aquatiques	Réalisation d'un inventaire faune flore sur 2 saisons à réaliser par un bureau d'étude naturaliste. NOTA : Les résultats des investigations sont valables uniquement 3 ans. Il convient de tenir compte de cette temporalité dans le planning global du projet d'installation d'ouvrage provisoire et de la reconstruction du pont.
Zonage réglementaire orange – bleu du PPRN – aléa inondation fort	Etude de risque à produire
Zonage réglementaire jaune du PPRN – aléa mouvement de terrain moyen	Etude géotechnique à produire
Aléa séisme fort	Respect des préconisations de l'étude géotechnique et respect des normes parasismique et para cyclonique en vigueur
Loi sur l'eau	Un dossier de déclaration loi sur l'eau doit être réalisé
Cadrage réglementaire	Un second cadrage réglementaire devra être réalisé à l'issue de l'étude hydraulique

7. SUITE A DONNER

A l'issue de ce dossier, les suites à donner pour chaque opération sont :

Pour le lancement de la construction de l'ouvrage provisoire :

1. Contacter EDF pour la consignation de leur réseau.
2. Réalisation d'un contre levé topographique par un second géomètre.
3. Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
4. Commander les plateaux lourds
5. Réalisation des études pour les fondations.
6. Réalisation des travaux.

Pour le lancement de l'avant-projet de l'ouvrage définitif :

1. Réalisation d'un levé topographique complémentaire comprenant l'accès des riverains et toute la voirie sur la rive droite (**Nb** :cette prestation peut être mutualisée avec le contre levé topographique à réaliser pour l'ouvrage provisoire).
2. Réalisation des études géotechniques G2 PRO.
3. Contacter les concessionnaires pour le dévoiement des réseaux et le ripage des supports des réseaux aériens.
4. Réalisation des études hydrauliques à l'état projet.
5. Réalisation d'un inventaire faune-flore.
6. Réalisation du dossier réglementaire et son instruction.
7. Demander une AOT pour l'occupation du domaine public fluvial.
8. Réalisation d'un diagnostic amiante/plomb de l'ouvrage à démolir.
9. Consulter les riverains en vue d'une occupation temporaire lors des travaux.

ANNEXE 1

PLANS DE L'AMENAGEMENT

PROVISOIRE

ANNEXE 2

PLANS DE L'AMENAGEMENT DEFINITIF

CONSULTING

Agence Antilles Guyane
1 zone artisanale de Manhity
Immeuble Grémeau
97232 LE LAMENTIN
Tel. : + 596 596 30 06 80

www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

